



Déclaration liminaire des élu(e)s CGT CTL 18décembre 2012.

Madame la présidente,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour nous présenter un énième plan de destruction d'emplois.

Les changements politiques du printemps étant visiblement sans effet sur notre administration, la DGFIP va afficher une nouvelle fois un niveau record de non remplacement de départs à la retraite, entérinant 2062 suppressions d'emplois pour 2013.

A l'évidence décomplexé comme le sont certains hommes politiques de bas étage, M. Bruno Bézard se livre à l'autocongratulation, justifiant 30 % des destructions d'emplois par des gains de productivité, soit un progrès de 5 % en la matière par rapport à la période Parinienne.

Pour les 70 % restant ils sont, vous l'aurez compris, sacrifiés une nouvelle fois sur l'autel des logiques ultralibérales

Attitude misérable s'il en est.

Mais la morgue de la DGFIP et de son directeur ne s'arrêtent pas là.

Traitant les représentants du personnel et les personnels eux-mêmes avec la plus grande désinvolture, la Direction Générale nous demande de travailler pour ce Comité Technique Local sur la base d'un Plan de Qualification Ministériel de 2008, celui de 2013 n'étant pas encore connu, et d'ajuster à posteriori les suppressions et implantations d'emplois.

On voudrait laisser croire que les agents sont de simples pions que l'on déplace au gré des décisions ministérielles tardives, sans se préoccuper des conséquences humaines, que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Un nouveau symbole du changement sans doute, qui se résume en réalité à enterrer verbalement la RGPP pour la remplacer par la MAP (Modernisation de l'Action Publique) et l'appliquer de manière implacable à la DGFIP.

Autant vous le dire tout de suite, les élu(e) CGT Finances Publiques des Hautes Pyrénées ne reconnaissent aucune légitimité à ce CTL pour décider d'implantations d'emplois sur la base de données incomplètes voire erronées, et demanderont une nouvelle réunion sur la question des emplois dès que le PQM 2013 aura été rendu public.

Pour votre part, vous vous apprêtez à assumer la responsabilité de 8 nouvelles suppressions d'emplois qui viendront s'ajouter aux 120 destructions d'emplois des dix

Tarbes, le 18 décembre 2012

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section des Hautes Pyrénées
Centre des Finances Publiques de Tarbes
1 boulevard du maréchal Juin
65 023 Tarbes cédex 9
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>
cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr**

dernières années, les agents de catégorie C supportant une nouvelle fois le prix le plus élevé.

Et tout cela pour quelles raisons ? Quelles logiques ? Quels motifs ?

A l'évidence, le service à l'usager et les conditions de travail des agents n'entrent pas en ligne de compte.

Nous pourrions en effet dresser ici un inventaire exhaustif des services et unités de travail en difficulté.

Tous sont au bord de l'asphyxie, les agents au bord de la rupture et les missions dans bien des cas en déshérence.

Et c'est de cette réalité dont il vous faut prendre la mesure : LES AGENTS N'EN PEUVENT PLUS.

Ils n'en peuvent plus de la dégradation généralisée de leurs conditions de travail et du type de management que vous impulsez .

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises à ce sujet, non sans avoir eu l'impression que vous nous taxiez d'alarmistes, mais la réalité est là, et chaque jour plus criante : DES AGENTS DE TOUS GRADES SONT EN SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE.

Et ce ne sont pas les artifices à deux sous du Directeur Général qui apporteront une réponse à l'angoisse des personnels.

Les simplifications/ abandons de missions sont là pour donner le change mais ne trompent personne.

Il vous faut prendre la mesure d'une réalité qui dépasse celle de vos indicateurs et de vos compte-rendu confidentiels au délégué du Directeur Général.

En résumé, Il est grand temps, Madame la Directrice que vous combattiez une logique destructrice et que vous preniez enfin la défense du service public et de ses agents.

Pour finir, nous terminerons par la lecture de ces quelques passages :

« L'état d'esprit du personnel de la DGFIP reste globalement identique à la tentative d'approche qui en avait été faite lors de l'examen de la loi de finances pour 2012.

Quelques inquiétudes, conjoncturelles, semblent dominer. La hantise de faire les frais d'arguments populistes qui décrivent les fonctionnaires des finances comme nantis, fainéants et coûteux ou qui prétendent qu'avec la dématérialisation et la télé-déclaration ils n'ont plus rien ou peu à faire, les froissent (...)

La dématérialisation s'est certes largement répandue, mais paradoxalement et comme l'a observé la Cour des comptes elle-même, les services des impôts ne désemplissent pas. Même, ils accueillent un nombre croissant de personnes ayant, soit besoin d'être conseillées et rassurées sur un dispositif, soit de plus en plus fréquemment des personnes en difficulté qui sollicitent des délais de paiement.

Plus que tout, les agents de la DGFIP s'inquiètent pour la sauvegarde des métiers et le maintien de la qualité de service. Leur dignité et leur conscience professionnelles sont en jeu. Et les frustrations s'accumulent. La réduction des effectifs a souvent été conduite de manière brutale sans prendre la dimension métiers en compte et sans ouvrir des chantiers métiers alors que la charge de travail s'est sensiblement alourdie au point que, parfois sur ordre, parfois de fait, des vérifications ne sont pas faites.

La frustration à l'égard du management qui, de manière caricaturale, se distingue comme un agent distributeur de formulaires à remplir pour les indicateurs, semble se développer.

La fusion comme l'harmonisation des statuts et des rémunérations a principalement bénéficié aux personnels A+ alors que les catégories C et B ont fourni les bataillons des réductions d'effectifs, malgré quelques plans de requalification. Bien que les agents soient encore attachés à leurs responsables, une distanciation serait en train de s'établir. Le nouveau management valorisé par la fusion et la modernisation de la gestion n'assurerait plus le soutien technique dont les agents ont besoin.

L'expertise professionnelle n'a pas trouvé de vraie place lors de l'élaboration de la hiérarchie de la DGFIP alors que, dans les activités métiers, la reconnaissance professionnelle est spontanément accordée au technicien qui peut répondre à une question de fiscalité ardue. Il a été ainsi expliqué au Rapporteur spécial, par exemple, que les spécialistes de la fiscalité des entreprises à dimension internationale sont rares au point d'acquérir une réputation interne nationale. Dans une administration mieux formée, la légitimité du responsable est une donnée importante.

Le Rapporteur spécial a lui-même fait l'expérience d'un défaut d'expertise sur des questions relatives aux collectivités territoriales et il a regretté la nécessité d'avoir parfois à faire appel à des cabinets privés pour des questions de fiscalité locale.

D'une manière générale, il a également conscience qu'un contrat moral devrait être passé avec les agents et leurs représentants syndicaux dans une démarche de contreparties réciproques.

Enfin, le Rapporteur spécial a observé que si la question de la qualité de service était sans cesse évoquée, celle, pourtant corollaire, de la qualité des conditions de travail, de la qualité de l'organisation du travail – au-delà de la préoccupation du bien être physique dans les bureaux – semblait négligée. »

Il s'agit là d'un extrait du rapport fait AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE loi de finances pour 2013 PAR M. CHRISTIAN ECKERT, Rapporteur Général et député.